

## Séance du 11 février 2019

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, BAUDARD Didier, ROUSSEAU François, LAPLACE Jean-Louis, BUCHAILLOT Thierry, PRUNEAUX Andrée, PESENTI Bruno, HUMBLLOT Yves, VIELLARD Benoit, LABOUROT Céline.

Absentes excusées : GAUTHIER Audrey, BALLOT Emmanuelle

### AVIS SUR LE PROJET PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été arrêté lors du Conseil Communautaire du 21 janvier 2019. Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-15 et R.153-5, la commune doit rendre son avis sur le projet de PLUI dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et autorise le Maire à transmettre cet avis au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

*Vote : 10 voix pour, 2 abstentions*

### PROJET ECOLE NUMERIQUE : DEMANDE FONDS DE CONCOURS GRAND DOLE

Suite au projet d'équipement numérique de l'école, le Conseil Municipal :

- Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en vue de participer au financement de l'équipement numérique de l'école communale à hauteur de 2 619.00 €
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent.
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicités.

### LOGEMENT COMMUNAL RESILIATION BAIL DE LOCATION – NOUVEAU BAIL DE LOCATION

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier de la locataire du logement communal 4 C Grande Rue, faisant part de son départ au 15 avril prochain, décide de résilier le bail de location, à compter du 15/04/2019.

Suite à une demande complète, déposée en mairie, ce logement sera loué, aux mêmes conditions que précédemment, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

### LOGEMENT LOCAL ETAGE ANCIENNE POSTE

Le Conseil Municipal décide de louer, le local à usage de bureaux, situé à l'étage, 18 Route Nationale, à la société EVA JURA, à compter du 1<sup>ER</sup> mars 2019.

- Les conditions seront les mêmes que celle figurant dans le précédent bail de location à usage de logement. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à établir et signer le bail de location correspondant.

## **CONVENTION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CRECHE ST YLIE**

Dans le cadre de son adhésion au Syndicat Mixte Ouvert de la Crèche de Saint - Ylie, il est proposé à la commune de PARCEY de renouveler, la convention « Contrat enfance jeunesse » pour la période 2018 à 2021, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura. Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention proposée.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Il est donné compte rendu, au conseil municipal, de la réunion du conseil d'école qui s'est tenue ce jour, en fin d'après-midi.

- Une Information sera diffusée prochainement aux personnes concernées pour présentation des prestations offertes par le Syndicat Intercommunal au service des personnes âgées et handicapées auquel la commune adhère.

- Il est rappelé aux habitants qu'il convient de rentrer les bacs d'ordures ménagères, après chaque collecte, pour des raisons de sécurité.

Séance levée à 22 h 00.

LE MAIRE,  
Jean-Pierre FAIVRE